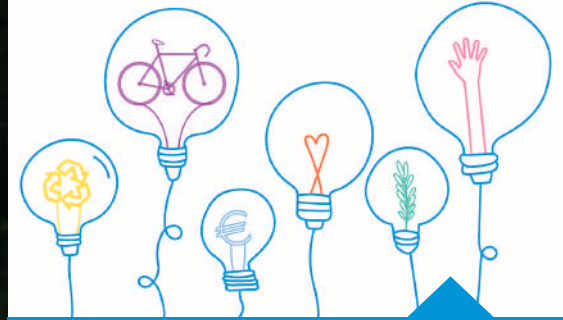


Ce qui se passe et ce qu'on aime à La Madeleine



ACTUS CITÉ

3^{ème} édition
du budget participatif

PAGE
10



CULTURE ET SORTIES

Vide-grenier de la rue
du Général de Gaulle

PAGE
14



TOUTES GÉNÉRATIONS

Premier "Forum jeunes",
samedi 3 juin

PAGE
15

MOBILITÉ APAISÉE

Notre dossier du mois

PAGE
04



PAGE
4

MOBILISÉS POUR UNE MOBILITÉ APAISÉE

Notre dossier du mois

PAGE
15

TOUTES GÉNÉRATIONS

Dispositif "argent de poche"

PAGE
16

SOLIDARITÉS

Direction la mer avec le CCAS

PAGE
17

VIVRE ET TRAVAILLER

Nouveaux commerces

PAGE
20

SPORT

Mise de gants de la team Marécaux

CADRE DE VILLE

Concours : "La Madeleine fleurie"

PAGE
8



ACTUS CITÉ

La Madeleine autrefois,
"Les Nouvelles Épicereries du Nord"



PAGE
11

CULTURE ET SORTIES

Fête de la musique



PAGE
12



PAGE
19

ON A AIMÉ

Le marché des artistes et artisans locaux



LE MOT DU MAIRE

Le retour espéré des beaux jours est une invitation à renouer avec des moments festifs et collectifs en extérieur : guinguette en bords de Deûle, fête des voisins, vide-grenier de la rue de Gaulle, fête de la musique, ...

Il est aussi l'occasion de redécouvrir nos nombreux espaces verts et de détente publics : squares, parcs, jardins, et plus globalement notre cadre de vie madeleinois.

Facteur d'identité et d'attractivité, mais aussi et surtout de bien-être individuel et collectif, celui-ci est un bien commun précieux dont l'ambition qualitative réclame la mobilisation de tous : Ville, prestataires et habitants.

Soyons tous des acteurs de sa préservation.

Bien cordialement



Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, déposant une gerbe de fleurs au monument aux Morts, Parc de Lattre de Tassigny, à l'occasion du 78^{ème} anniversaire de la Fête de la Victoire, accompagné de Roger Maillard, Président de l'Union Nationale des Combattants (voir page 19)

MAGdeleine - mai 2023
13 000 exemplaires (N°ISSN 1283-5846)
Directeur de la Publication : Sébastien LEPRETRE, Maire de La Madeleine
Conception, réalisation : Caroline MONTESINOS, Maëlle DE CONINCK
(Service Communication)
«MAGdeleine» est édité par la Mairie de La Madeleine
Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement
par l'imprimerie DELEZENNE - Tél : 03 21 20 05 20
Régie publicitaire : C'UTILE - Tél : 03 20 68 92 98
Distribution : Ville de La Madeleine





MOBILISÉS POUR UNE MOBILITÉ APAISÉE

Alors que la moitié des déplacements en voiture font moins de 5 km, le recours à la voiture est encore trop systématique pour se rendre au travail, dans les commerces ou accompagner les enfants à l'école. Pour surmonter ce paradoxe, la Ville de La Madeleine a engagé de longue date un éventail d'actions visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire madeleinois.

MAI À VÉLO

Le challenge national "Mai à Vélo" bat son plein ! L'année dernière l'équipe de "La Madeleine" occupait la 2^{ème} marche du podium des collectivités de moins de 30 000 habitants.

Il est encore temps de la rejoindre, en téléchargeant l'application Geovelo et en indiquant le code : BNQCWBE

Ce challenge vise à sensibiliser et inciter à l'usage du vélo pour se rendre au travail, à l'école ou dans les déplacements quotidiens.

Plus d'infos sur : www.maiavelo.fr

Inciter les Madeleinois à changer leur mode de déplacement en les aidant financièrement, les sensibiliser, organiser l'espace public pour accueillir les transports alternatifs à la voiture, développer l'usage des modes doux par les agents municipaux et les entreprises madeleinoises... la Ville de La Madeleine met tout en œuvre pour vivre la ville de manière "apaisée" en faisant mieux cohabiter tous les modes de déplacements.

Dès 2009, la Municipalité a ainsi adopté un premier Plan de Déplacements Doux qui s'attachait à améliorer les conditions de pratique du vélo en mettant en place des aménagements cyclables, des garages à vélos, des arceaux et en développant les liaisons piétonnes.

Un second plan de Déplacement Doux a ensuite été voté en 2019, afin de proposer des aides supplémentaires aux Madeleinois pour changer leurs modes de déplacement en moyens non polluants, et aussi pour les accompagner dans leurs pratiques et leurs usages.

Ce plan d'actions faisait alors écho au plan de lutte contre les particules fines, également voté en 2019. Des aides financières pour convertir les moteurs au bioéthanol ou encore pour l'éco-entretien de la voiture sont ainsi notamment proposées aux Madeleinois depuis lors.

La commune bénéficie aussi d'une large offre de transports en commun : train, tramway, bus... mais aussi de nombreuses stations de vélos en libre-service V'Lille auxquelles s'ajoutera bientôt la mise à disposition de vélos à assistance électrique en semi-floating.

En effet, le Conseil Municipal du 15 décembre dernier a approuvé la participation de la Ville de La Madeleine à l'expérimentation de mise à disposition de vélos électriques, à l'occasion de l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Métropole Européenne de Lille.

Achat de vélos, trottinettes...

LA VILLE VOUS AIDE !

Pour vous aider à changer vos habitudes de déplacement, la Ville vous aide financièrement à acheter votre nouveau moyen de transport doux :

> UN VÉLO

La Ville subventionne 25% du prix d'achat TTC d'un vélo limité à :

- 150€ pour les vélos classiques sans assistance électrique (dont vélos pliants)
- 250€ pour les vélos avec assistance électrique (VAE, conformément à la réglementation en vigueur), les vélos bi et triporteurs permettant de transporter les enfants de type vélos rallongés (ou longtail) et les vélos cargo, avec ou sans assistance électrique, les draisienne électrique, les dispositifs neufs permettant de transformer un vélo classique en vélo à assistance électrique et les vélos pour personnes en situation de handicap.

Les vélos pour enfants (inférieurs à 26 pouces) et les modèles de vélos dédiés exclusivement à des activités de loisirs ne sont pas subventionnés comme par exemple les BMX, vélos de piste, vélos de course haut de gamme...

Le vélo doit être neuf ou d'occasion vendu par un professionnel (la facture est demandée et doit mentionner votre nom et votre adresse complète).



> UNE TROTTINETTE

La Ville subventionne 25% du prix d'achat TTC d'une trottinette neuve ou d'occasion vendue par un professionnel (avec facture), limité à :

- 40€ pour les trottinettes classiques
- 200€ pour les trottinettes électriques (vitesse maximale de 25km/h).

Les trottinettes pour enfants et les modèles dédiés exclusivement à des activités de loisirs ne sont pas subventionnés comme par exemple les trottinettes grosse roue ou tout terrain.



> GYROROU / GYROPODE

La Ville subventionne 25% du prix d'achat TTC d'une gyroroue ou d'un gyropode neuf limité à 200€.



> SKATEBOARD ÉLECTRIQUE

La Ville subventionne 25% du prix d'achat TTC d'un skateboard électrique neuf limité à 150€.

QUELLES CONDITIONS ?

Au sein d'un même foyer, une seule aide (par période de 3 ans) sera attribuée pour l'ensemble des catégories vélos, trottinettes, gyroroue, gyropode ou skateboard.

Les personnes qui bénéficient de l'aide s'engagent d'une part à utiliser leurs moyens de transport doux dans leurs déplacements quotidiens et non dans un usage loisirs, et d'autre part à respecter les règles du code de la route.

VOUS HÉSITEZ ENCORE ?

La Ville vous propose de tester gratuitement des moyens de transports doux sur plusieurs jours avant la prise de décision de l'achat :

> **Trottinette classique et trottinette électrique.** Pour faire votre demande contactez le service transition écologique au 03 20 12 79 75.

VOTRE VÉLO A BESOIN D'UNE RÉPARATION ?

La Ville participe aussi financièrement à la réparation et la remise en état de votre vélo, à hauteur de 50% maximum, limité à 150€. Ces réparations doivent être réalisées par un professionnel.

SOYEZ BIEN ÉQUIPÉS

avec les primes municipales pour l'achat d'accessoires vélos

PRIMES ACCESSOIRES VÉLOS (-50% MAXIMUM)

- PORTE-BÉBÉ ET SIÈGE ENFANT** (Limité à 25€)
- REMORQUE POUR ENFANT** (Limité à 50€)
- ANTIVOL U** (Limité à 25€)
- SACOCHES, PANIERS, PORTE-BAGAGES, TOP CASE, CADDIE,** (Limité à 20€)
- CASQUE** (Limité à 20€)
- KIT ÉCLAIRAGE** (avant et arrière) (Limité à 20€)
- VÊTEMENT DE PLUIE** Cape, poncho, manteau, surbottes et pantalon (Limité à 30€)
- DISPOSITIF DE MARQUAGE, DE TRACAGE, SYSTÈME D'ALARME ET PUCE DE GÉOLOCALISATION** (Limité à 25€)

FAITES VOTRE DEMANDE D'AIDE EN LIGNE, SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE



Pour encourager et accompagner également ses agents municipaux à adopter un moyen de transport doux pour se rendre au travail, la Ville de La Madeleine leur propose également des aides financières pour l'achat d'accessoires et de moyens de transport doux.

COHABITER EN SÉCURITÉ

L'espace public doit être celui du "vivre ensemble" où se conjuguent mobilité et sécurité pour tous. Afin de mieux partager l'espace public et de faire cohabiter en sécurité ses différents usagers, la Ville de La Madeleine sollicite régulièrement la Métropole Européenne de Lille, compétente en matière de voirie, afin de réaliser des aménagements dédiés. La cohabitation entre les différents modes de déplacement demande aussi un respect du code de la route de la part de tous ses usagers.



LA ZONE 30

Aménagée sur un ensemble de rues, la zone 30 impose aux automobilistes une vitesse limitée à 30km/h. Elle a pour objet d'améliorer et d'apaiser la cohabitation entre tous les usagers et facilite les modes de transport non motorisés, sans bannir pour autant l'automobile.



LA BANDE CYCLABLE

Il s'agit d'une voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues et aux trottinettes électriques homologuées limitées à 25km/h. L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur une bande cyclable est passible de 135€ d'amende et du retrait de 3 points sur le permis de conduire.



LA PISTE CYCLABLE

Chaussée réservée aux vélos et aux trottinettes électriques homologuées limitées à 25km/h, la piste cyclable met les cyclistes à l'abri de la circulation et des véhicules. Elle est obligatoire pour les engins motorisés en agglomération (type trottinettes électriques), dans le cadre de la Loi LOM.



LA VOIE-BUS AUTORISÉE AUX VÉLOS

L'espace public est souvent contraint et des solutions de "cohabitation" entre le transport collectif et le vélo sont nécessaires. Ainsi, les voies bus sont, sauf parfois rares exceptions, autorisées aux vélos.

Lorsqu'un automobiliste ou un motard circule sur une voie de bus, il commet une infraction au code de la route et encourt alors une contravention de 4^{ème} classe et une amende de 135€.



CÉDEZ-LE-PASSAGE POUR LES CYCLISTES AU FEU ROUGE

Le cédez-le-passage cycliste est matérialisé par un panneau de signalisation accroché au mât du feu tricolore.

Il autorise le cycliste à franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt, sous réserve de céder le passage aux autres usagers, notamment aux piétons qui



LE DOUBLE SENS CYCLABLE

L'aménagement de double sens cyclable favorise le partage de la rue. Il permet aux cyclistes d'éviter de longs détours ou de disposer d'une alternative à des axes de circulation à fort trafic.

Il convient d'être attentif aux panneaux de signalisation qui accompagnent le double sens cyclable. À l'approche d'un carrefour, automobilistes et cyclistes doivent être réciproquement vigilants.



LE SAS VÉLO

Le sas vélo est un espace réservé aux cyclistes au niveau d'un feu tricolore, matérialisé par un ou plusieurs pictogrammes vélos. Il permet aux cyclistes de se positionner devant les véhicules lorsque le feu est rouge et ainsi d'être mieux vus. Le sas vélo est uniquement réservé aux cyclistes ; les deux-roues motorisés (motos, cyclo-moteurs...) et les automobilistes y sont interdits, sous peine d'une amende de 135€ (minorée à 90€ si paiement rapide) et un retrait de 4 points sur le permis.



LA VÉLORUE

Il s'agit, dans une rue où la vitesse est modérée, de donner la priorité au vélo sur la voiture. La vélorue n'est aujourd'hui pas réglementée en France, mais expérimentée dans différentes villes, dont La Madeleine. Dans une vélorue, le cycliste se positionne au milieu de la voie et la voiture doit rester derrière le cycliste. Pour cela, la position du cycliste est matérialisée au milieu de la chaussée à l'aide d'un marquage spécifique.

SÉCURISER LES ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Des actions sont mises en place pour améliorer l'accessibilité douce et la sécurité aux abords des équipements publics et particulièrement autour des établissements scolaires. Ainsi, la Ville a récemment installé de nouveaux dispositifs de signalisation aux abords des écoles Jeanne d'Arc et Kléber. Ces dispositifs seront déployés progressivement sur les autres sites scolaires.



À ce jour,
La Madeleine compte :

Près de 20 kilomètres d'aménagements cyclables

Plus de 400 arceaux vélos,

soit plus de 800 stationnements vélos

16 garages à vélos municipaux

11 stations V'Lille correspondantes

Des vélos bien garés et sécurisés sont deux des conditions essentielles pour faciliter l'écomobilité. À ce titre, la Ville de La Madeleine a installé plus de 400 arceaux à vélos, soit plus de 800 stationnements sur l'ensemble du territoire, en tenant compte de la localisation des commerces et bâtiments accueillant du public mais également des suggestions formulées par les habitants.

La Ville compte aussi 16 garages à vélos municipaux sécurisés, accessibles aux Madeleinois moyennant 30€ par an, résidant dans un rayon de 300 mètres autour de ces garages et s'engageant à un usage quotidien du vélo.

Renseignements auprès du service transition écologique à l'adresse : transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr

Un abri à vélos Ilévia est également situé au niveau de l'arrêt de tramway Romarin pour les usagers des transports en commun.

(Retrouvez l'emplacement de tous des dispositifs sur la carte interactive du site internet de la Ville).

Pour renforcer encore l'offre de stationnement vélos, la Ville propose aussi d'accompagner techniquement et financièrement les copropriétés d'immeubles collectifs qui souhaitent installer un garage ou des places de stationnement vélos sur leur parcelle privée. L'objectif de cet accompagnement est de faciliter la mise en œuvre du projet en apportant un suivi, des conseils et une aide financière municipale.

CARTE DE RÉSIDENT POUR LES VÉHICULES PROPRES

En application du Plan Communal de lutte contre la pollution aux particules fines, les véhicules à faible émission bénéficient d'une tarification réduite des cartes de stationnement "zone bleue". Il s'agit de l'ensemble des véhicules les moins émissifs, à savoir les véhicules électriques et hybrides ou fonctionnant au Gaz Naturel Véhicule (GNV), au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) ou bioéthanol E85. Ces véhicules doivent émettre moins de 100g/km de CO₂.

Depuis 2022, la Ville propose également une tarification à 1€ pour les détenteurs d'un seul véhicule par foyer.

ROULER SANS SE RUINER ET EN POLLUANT MOINS

Si malgré tout, vous devez utiliser votre voiture, il est possible de rouler sans se ruiner et en polluant moins ! Parmi les solutions pour alléger votre facture, il y a le carburant alternatif superéthanol, qui émet 50% de CO₂ en moins et près de 90% de particules fines en moins qu'un véhicule essence.

Dans le cadre du plan communal de lutte contre la pollution aux particules fines, la Ville propose une aide financière pour la conversion d'un véhicule au bioéthanol. Celle-ci est cumulable avec le dispositif régional (33% du coût de conversion du véhicule, dans la limite d'un plafond de 300€ TTC), l'aide municipale étant quant à elle limitée à 150€ (17% du coût de conversion).

Les Madeleinois peuvent aussi bénéficier d'une subvention de 30€ pour l'éco-entretien de leurs véhicules classés 4, 5 et ceux non éligibles au certificat CRIT'Air.

Pour tout savoir sur ces aides, connectez-vous sur www.ville-lamadeleine.fr

3 questions à JUSTIN LONGUENESSE,

Adjoint délégué à la transition écologique, à l'urbanisme et à la mobilité

Dans la continuité des actions menées par la Municipalité en direction des habitants, les agents municipaux sont-ils eux aussi incités à adapter leur mode de déplacement ?

Les agents municipaux sont eux aussi éligibles aux aides financières en faveur de la mobilité douce. Ils bénéficient entre autre d'un forfait journalier jusqu'à 2€ par jour.

Pour leurs déplacements professionnels, des trottinettes électriques et des vélos sont à leur disposition. Dans l'exercice de leurs missions, les agents utilisent aussi les modes de mobilité douce. Par exemple, la Médiathèque propose un service de portage à domicile en triporteur

électrique pour les seniors et personnes à mobilité réduites. Ce véhicule est d'ailleurs issu du reconditionnement d'un triporteur utilisé auparavant dans le cadre du nettoyage des parcs et jardins. Enfin, la Ville a aussi entrepris la transformation de son parc automobile afin de remplacer progressivement les véhicules thermiques de celui-ci.

La Ville pratique donc le réemploi des vélos, les Madeleinois y sont-ils aussi encouragés ?

La Ville apporte déjà une aide financière pour la réparation et la remise en état des vélos. Prochainement, au sein de la future Zone d'Activités Solidaires, un pôle

dédié à la mobilité sera créé. Sous forme d'atelier, il permettra aux Madeleinois de réparer leur vélo ou leur trottinette, mais aussi d'acheter des vélos d'occasion. Réparer et recycler, une solution pour bien rouler.

Comment sensibiliser la jeune génération ?

Dans le cadre du programme national, "Savoir rouler à vélo", la Ville forme les élèves de CM2 à l'usage du vélo au quotidien, dans le cadre d'une formation en trois étapes, qui passe de la théorie à la pratique. Cette formation est nécessaire à l'aube de l'entrée au collège, pour se déplacer à vélo, en ayant connaissance des règles et des usages à respecter sur la route,



Justin Longuenesse, Adjoint délégué à la transition écologique, à l'urbanisme (patrimoine) et à la mobilité, à l'occasion d'une découverte à vélo du Carré Magique Culturel lors des Journées Européennes du Patrimoine.

pour rouler en toute sécurité. Fort de cette formation cette année, des classes des écoles Edmond Rostand et Jeanne d'Arc ont participé au "challenge écomobilité scolaire" des Hauts-de-France et une classe de CM2 de l'école Jeanne d'Arc a remporté le prix de la classe la plus écomobile, c'est à dire qui compte le plus grand nombre d'élèves venus à l'école en mode de transport doux

CADRE DE VILLE

PARTICIPEZ AU CONCOURS « LA MADELEINE FLEURIE » !

Avis aux amateurs et jardiniers en herbe ! Le traditionnel concours « La Madeleine Fleurie » organisé par la Ville en partenariat avec la Société d'Horticulture et des Jardins Familiaux Madeleinois, fait son grand retour !

Suivant la thématique « jardinez au naturel », concourez dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie A : résidences pour personnes âgées.

Catégorie B : maisons avec jardins accessibles et visibles depuis la rue, y compris les jardins de cité.

Catégorie C : balcons et terrasses.

Catégorie D : jardins secrets, non visibles de la rue.

Catégorie E : jardins familiaux (2 catégories : retraités et actifs).

La qualité, l'originalité, l'harmonie de vos compositions seront prises en compte. Le jury sera également attentif au soin apporté à la protection de la faune et de la flore de votre espace (installation de nichoirs, d'hôtels à insectes, recours aux méthodes naturelles et absence obligatoire d'utilisation de pesticides...)

De nombreux lots sont à gagner et seront remis à l'occasion d'un événement convivial... À vos arrosoirs, vos pelles et vos sécateurs !



Participant à l'édition 2022, catégorie D « jardins secrets, non visibles de la rue »



Participant à l'édition 2022, catégorie C « balcons et terrasses »

Inscrivez-vous gratuitement jusqu'au 9 juin en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la Ville (rubrique actualité). Déposez-le à l'accueil de la mairie ou envoyez-le par mail à service-technique@ville-lamadeleine.fr

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : obligation d'effectuer sa demande auprès du service urbanisme

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande auprès du service urbanisme de la Ville. Sont ainsi concernés :



les travaux et les chantiers (échafaudages, bennes, palissades, dépôt de matériaux, voirie...)



les réservations de stationnement (déménagements et emménagements, livraisons...)



les ventes au déballage (braderies, brocantes, vide-greniers...)



les manifestations et animations ponctuelles (carnaval, défilé, opérations commerciales, tournages de film...)



l'installation de terrasses permanentes (fermées) et non permanentes (ouvertes), de chevalets publicitaires, de balises amovibles, d'étalages, de rôtisseries...

Les demandes doivent être formulées dans un délai minimum de 10 jours ouvrés avant la date d'occupation envisagée, sur le site internet de la Ville, rubrique « Mes démarches ».

Plus d'informations sur www.ville-lamadeleine.fr et auprès du service Urbanisme : 03 20 12 79 82 service-urbanisme@ville-lamadeleine.fr /

REJOIGNEZ LE DÉFI ZÉRO DÉCHET !

En avril, les participants au défi zéro déchet ont fabriqué leur propre lombricomposteur, dans le cadre d'un atelier proposé par la Ville de La Madeleine. Petits et grands sont repartis avec de nombreux conseils et astuces. Vous aussi rejoignez le défi et ayez accès à de nombreux ateliers au cœur de la Métropole Européenne de Lille.

Inscriptions sur la plateforme : familleszerodechet.fr



TOUS AU COMPOST !

Découvrez le compostage collectif à La Madeleine

POURQUOI LE COMPOSTAGE COLLECTIF ?

Le compostage collectif est une solution idéale en ville, pour tous ceux qui souhaitent transformer leurs déchets organiques en ressources et qui n'ont pas de jardin. Chacun peut avoir la possibilité de réduire son empreinte écologique en diminuant le poids de ses déchets, grâce à un retour au sol de la matière organique. Les déchets biodégradables se transforment en une matière riche, proche du terreau, pouvant être utilisée comme fertilisant.



7 SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF À LA MADELEINE

Grâce aux candidatures portées par la Ville auprès de la Métropole Européenne de Lille, La Madeleine compte actuellement 7 sites de compostage collectif :

- **Jardin pédagogique** (rue Carnot) : permanence le samedi de 10h30 à 11h30 et le mercredi de 19h30 à 19h45. Inscriptions sur liste d'attente.
- **Quartier Saint Vital** (parking de l'église Saint Vital, rue de Berkem) : permanence le mercredi et le samedi de 15h à 16h. Gestion par l'association « Berkem Label ».
- **Parc Malraux** (rue Guynemer) : permanence le samedi de 11h à 12h. Accès libre aux personnes inscrites. Inscriptions sur liste d'attente.
- **Quartier de la Nouvelle Madeleine** (à proximité de l'espace Simone Veil,

rue des Gantois). Gestion par l'association « Les Jardins de la Nouvelle », contact : lesjardinsdelanouvelle@gmail.com. Accès libre aux personnes inscrites. Inscriptions sur liste d'attente.

- **Parc Yvonne Abbas** (rue du Jardin de l'Arc). Gestion par un collectif d'habitants, contact : compost.parc.yvonne.abbas@gmail.com
- **Terrain multisport** (avenue du Maréchal Leclerc). Gestion par un collectif d'habitants, contact compost.botanique.lamadeleine@gmail.com Inscriptions sur liste d'attente.
- **Parc Anne Frank** (rue du Maréchal Foch). Gestion par un collectif d'habitants, contact : compost.parc.anne.frank@etik.com

COMPOSTAGE AU MARCHÉ MADELEINOIS

L'entreprise « Les Alchimistes », en collaboration avec la Ville de La Madeleine et la Métropole Européenne de Lille, expérimente la collecte de biodéchets sur le marché madeleinois les lundis et vendredis.

- Pour obtenir un bioseau vous permettant de collecter vos déchets compostables, rendez-vous au Pôle Technique municipal, au 303 rue Georges Pompidou, de 8h à 12h et de 13h à 17h.
- Vous disposez déjà du matériel ? Inscrivez-vous à la collecte au 03 20 74 70 40 ou à service-technique@ville-lamadeleine.fr



AIDE À L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR OU D'UN LOMBRICOMPOSTEUR



Vous souhaitez acheter ou construire votre propre composteur ou lombricomposteur ? La Ville vous apporte une aide financière à hauteur de 50% du coût d'achat, limitée à 50€. Rendez-vous sur le site de la Ville pour effectuer votre demande, une fois l'achat réalisé !



INTERDICTION D'EMPRUNTER LA RUE SCRIVE DEPUIS LA RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Suite aux travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle avec la mise en place de bandes cyclables et afin d'assurer la sécurité des usagers, les véhicules ne sont plus autorisés à tourner à gauche vers la rue Scrive, depuis la rue du Général de Gaulle (dans le sens La Madeleine vers Marcq-en-Barœul). Une signalétique (panneau et ligne continue), ainsi que des plots ont été mis en place à cet effet pour rejoindre la portion de la rue Scrive comprise entre l'avenue Pierre Mauroy et la rue de Gaulle. Il convient désormais d'emprunter le rond-point situé quelques mètres plus loin.

BUDGET PARTICIPATIF 2023

En route pour la 3^{ème} édition !



LE BUDGET PARTICIPATIF, QUÉSACO ?

Le budget participatif permet aux citoyens de s'exprimer sur l'affectation d'une partie du budget de leur collectivité. Les habitants peuvent ainsi proposer des projets puis voter pour ceux qu'ils souhaitent voir se concrétiser.

À l'occasion de ces 2 premières éditions du budget participatif madeleinois, 13 projets ont été soumis au vote des Madeleinois et 5 ont été désignés lauréats grâce aux 1200 votes exprimés.

Les projets lauréats sont :

- en 2021 : une aire de jeux inclusive au square Boniface / un îlot de fraîcheur, espace Simone Veil,
- en 2022 : des modules de sport sur les bords de Deûle / une table de pique-nique, une grainothèque et une boîte à livres au Square du Chauffour / un abri, préau avec un banc au Square de la Victoire.

BUDGET PARTICIPATIF : MODE D'EMPLOI

> DÉPOSEZ VOTRE PROJET DU 15 MAI AU 30 AOÛT !

Tous les résidents madeleinois, dès l'âge de 10 ans peuvent déposer un projet (les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal).

Les projets sont à déposer sur le site internet du budget participatif : www.budgetparticipatif.ville-lamadeleine.fr (scannez le QR-code ci-joint), ou dans l'urne présente dans le hall de l'Hôtel de Ville.



Scannez le QR code afin d'accéder au site internet dédié au budget participatif. Découvrez le règlement et déposez votre projet !

> VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS !

À l'issue de la phase d'étude juridique, technique et financière des projets, les Madeleinois seront amenés à choisir 3 projets en les classant par ordre de préférence, en ligne, ou en se rendant à la permanence installée au sein de la Médiathèque municipale qui se tiendra en novembre prochain et qui permettra un vote physique.

ÉTAPE 1

DÉPÔT DES PROJETS
Du 15 mai au 30 août

ÉTAPE 2

ÉTUDE DE FAISABILITÉ
De septembre à octobre

ÉTAPE 3

VOTE DES HABITANTS
Octobre à novembre

ÉTAPE 4

ANNONCE DES PROJETS LAURÉATS
Janvier 2024

Moins on fait de bruit, mieux on s'entend !

L'approche de l'été marque l'arrivée des beaux jours qui peuvent être sources de conflits et de litiges entre voisins, en rapport avec la production de nuisances sonores. Des gestes simples de "savoir-vivre ensemble" permettent d'éviter ces situations : ne pas laisser son chien aboyer, prendre conscience de la portée acoustique des réunions familiales ou amicales en intérieur comme en extérieur...

À La Madeleine, un arrêté municipal réglemeute aussi les bruits causés par les travaux de bricolage ou de jardinage qui sont autorisés du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h, le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h. Si les bruits causés par votre voisin vous importunent, n'hésitez pas à lui signifier dans le dialogue.

En cas de nuisances sonores persistantes et si malheureusement vous ne trouvez pas de solutions avec vos voisins, vous pouvez contacter :

- > en journée, la police municipale au 03 20 74 17 25
- > de nuit, la police nationale au 03 28 38 82 38 ou en composant le 17.

Les échos du conseil municipal du 12 avril

> Vote des taux de la fiscalité locale

La taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenue à son niveau abaissé en 2022. La taxe foncière sur les propriétés non bâties reste elle aussi gelée, à son niveau de 2013.

Voté à la majorité

> Expérimentation du budget climatique

En suivant la méthode de l'association I4CE, le budget climatique permet de mesurer l'impact des dépenses d'investissement sur le changement climatique et d'adapter celles-ci en conséquence.

Voté à l'unanimité

> Déploiement du schéma global de verdissement

Afin d'accélérer et de mener à bien le déploiement du schéma global de verdissement, pilier du « carré magique écologique » municipal, il est décidé de recourir à une assistance spécialisée.

Voté à l'unanimité

> Création des référents cadre de vie

Ce nouveau dispositif participatif permettra à des habitants volontaires d'apporter leur concours au maintien de la qualité du cadre de vie madeleinois.

Voté à l'unanimité

LA MADELEINE AUTREFOIS,

« Les Nouvelles Épiceries du Nord »

En mars dernier, en rénovant sa façade, le propriétaire du restaurant bistrannique « La Maniguette » a fait une découverte étonnante. Sébastien Dotte a eu en effet la surprise de découvrir l'enseigne de type art déco d'un ancien commerce : « Les Nouvelles Épiceries du Nord » (NEN).

Chaîne d'épiceries, « Les Nouvelles Épiceries » du Nord se sont implantées à La Madeleine au début du XX^{ème} siècle, avec la construction d'entrepôts rue de la Gare. Le siège social des NEN était également présent sur le territoire madeleinois, rue Saint-Charles. En complément des produits de première nécessité, certaines de ces épiceries disposaient de produits spécifiques : cafés, huiles, alcools, pâtisseries ou encore confiseries.

L'apparition des NEN s'inscrit dans un contexte de développement de l'industrie sur le territoire de la ville, amorcé à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Cet essor a eu pour conséquence une augmentation significative de la population madeleinoise, qui favorisa l'apparition de nouveaux commerces, toujours plus nombreux pour répondre aux besoins des habitants.

L'enseigne du 233 rue du Général de Gaulle a fait son apparition entre la fin des années 20 et le début des années 30. Dédié aux vins et liqueurs, le commerce n'était pas le seul de ce type sur le territoire madeleinois, puisque la Ville en dénombrait 5 au total : rue Pompidou, rue Pasteur, rue Jacques Lefebvre (aujourd'hui disparue) et deux rue du Général de Gaulle, occupés aujourd'hui par des restaurants (La Maniguette et L'Argan).

Les magasins NEN commencèrent à disparaître à compter de la fin des années 50. Des vestiges de devantures sont également visibles à Lille, Lambersart et Croix.

Le restaurant « La Maniguette » a décidé de changer son projet initial afin de préserver cette enseigne qui fait partie du patrimoine historique de La Madeleine.



La façade du 233 rue du Général de Gaulle, entre la fin des années 20 et le milieu des années 30. Archives municipales de La Madeleine, Fonds Christian Janssens.



La façade du 233 rue du Général de Gaulle en mai 2023.



APPEL AU DON D'ARCHIVES

Vous avez en votre possession des photos, des cartes postales, des documents... en lien avec la Ville de La Madeleine ? Afin de réaliser une exposition à l'occasion des 10 ans de la Médiathèque, la Ville lance un appel au don.

Les dons confiés enrichiront le fonds documentaire de la Ville et seront conservés dans des conditions optimales, permettant leur sauvegarde et leur pérennité.

Plus d'informations sur le site internet de la Ville ou au 03 20 12 44 42.

VOS RENDEZ-VOUS CITOYENS

Samedi 27 mai

Chantier citoyen

RDV à 10h, devant la Mairie de La Madeleine, rue du Général de Gaulle.

Les chantiers citoyens ont lieu les derniers samedis du mois.

Samedi 27 mai

Journée Nationale de la Résistance

18h : dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts avec la participation des drapeaux des associations Madeleinoises.

Samedi 3 juin

Balade urbaine dans le quartier Kléber

RDV à 9h devant l'école Kléber.

Les balades urbaines ont lieu les premiers samedis du mois.

Vendredi 9 juin

Conseil municipal

À 18h, réunion pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales de septembre.

À 18h45, réunion pour examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour. En salle du Conseil en Mairie. Retransmission en direct sur le site de la Ville.

Mercredi 7 juin

Permanence de M. le Maire

De 17h à 19h en Mairie.

Jeudi 8 juin

Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

À 18h au Parc de Latre de Tassigny. Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, avec la participation des porte-drapeaux des associations madeleinoises.

Dimanche 18 juin

Journée Nationale Commémorative de l'Appel du Général de Gaulle du

18 juin 1940

À 11h au Parc de Latre de Tassigny. Dépôt de gerbe à la stèle érigée à la mémoire du Général de Gaulle et lecture de l'Appel, avec la participation des porte-drapeaux des associations madeleinoises et de l'Orchestre d'Harmonie de La Madeleine.

Mardi 27 juin

Tchat en ligne avec M. le Maire

De 18h30 à 19h30 sur le site de la Ville www.ville-lamadeleine.fr

À l'occasion des journées commémoratives, pensez à pavoiser aux couleurs du drapeau tricolore !

Vous souhaitez recevoir un drapeau et être alerté des dates de pavoisement selon le calendrier commémoratif, effectuez une demande auprès de la mairie à : pavoisement@ville-lamadeleine.fr

Ambiance estivale et conviviale garantie, À LA GUINGUETTE !



Dès le 1^{er} juin, la guinguette de La Madeleine prendra ses quartiers d'été sur les bords de Deûle, au croisement des rues du Quai et Desquiens.

Pour la 2^{ème} année consécutive « Les copains d'abord » vous accueilleront du **jeudi au samedi de 16h à 22h** et **le dimanche de 11h à 21h**.

Du 1^{er} juin au 3 septembre, profitez d'une ambiance estivale et partagez des moments conviviaux autour d'un verre ou d'un repas au bord de l'eau. Terrain de pétanque, bac à sable, mëlky, palets bretons et des cibles de fléchettes seront mis à disposition. Des transats seront également proposés. L'essentiel, pour se détendre dans un esprit familial !

Des temps forts marqueront les week-end de cette saison estivale.

Au programme du mois de juin :

- > 3-4 juin : vente de plantes,
- > 10-11 juin : événement bien-être,
- > 17 et 18 juin : atelier entretien, réparation de vélos,
- > dimanche 25 juin : tournoi de pétanque.

Une animation sportive sera proposée chaque dimanche matin de juin à août. Retrouvez toute la programmation à venir sur la page Instagram : [guinguette_les_copains_dabord](#)

Cette année encore, le droit à la tranquillité des riverains madeleinois et andrésiens fera l'objet d'une attention particulière.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Votre programme madeleinois

SAMEDI 17 JUIN

À 16H30

Concert de la Chorale madeleinoise « Axone ». Salle Malraux (rue Guynemer).

À 18H

Concert de « MOON DUST » Parc Malraux (rue Guynemer) Fêtez la musique dans le parc Malraux avec le groupe « Moon Dust », qui reprendra des standards Rock des années 80 : Tears for fears, Talk Talk, OMD, INXS, Level 42, Depeche Mode et bien d'autres !

« Moon Dust » met un point d'honneur à respecter la sonorité et l'orchestration des morceaux originaux, pour une soirée musicale endiablée qui vous fera danser !

GRATUIT SANS RÉSERVATION.



DIMANCHE 25 JUIN

À 16H

Concert de l'Orchestre d'Harmonie au Parc de l'EHPAD « Ma Maison » (188 rue Georges Pompidou). Gratuit sans réservation.

Programme autour de la variété française (Michel Berger, Johnny Hallyday, Christophe, Annie Cordy, Joseph Kosma...)



MARCHÉ DES ARTISTES ET ARTISANS LOCAUX

Chaque dernier dimanche d'avril à juillet (à venir : **28 mai, 25 juin, 30 juillet de 10h à 14h**), la Ville vous donne rendez-vous sur la place du marché pour le « Marché des artistes et artisans locaux » !

Ce marché estival mensuel réunit des artistes et artisans, brocanteurs, food-truck et producteurs locaux. Vous pouvez y flâner, découvrir des nouveaux talents et échanger avec les exposants, mais aussi réaliser quelques courses, dans une ambiance conviviale, festive et musicale.



ÇA SE PASSE À LA MÉDIATHÈQUE... OUVREZ VOS AGENDAS !

> Fête de clôture du Prix Libre2Lire le samedi 3 juin à 14h30

En partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, la Médiathèque accueille la journée de clôture du prix littéraire métropolitain libre2lire pour les adolescents et les jeunes adultes. 14h30 : remise des prix.

15h30 : rencontre avec Séverine Gauthier pour « Aliénor, fille de Merlin » chez L'école des loisirs et avec Pauline Coste pour « Devine de quand je t'appelle ? » aux éditions du Seuil. 17h : goûter.

> Ciné-Club le mardi 6 juin à 19h

Projection gratuite précédée d'une

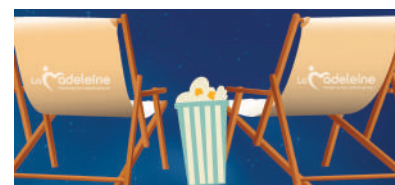
petite restauration, à partir de 12 ans. Film en version originale sous-titré français. La projection sera suivie d'un temps d'analyse filmique.

> Cueillette en liberté et lecture-atelier le mercredi 28 juin à 14h

« Partir en livre », la grande fête du livre pour la jeunesse, représente chaque année le temps fort de l'association « Perluette ». À cette occasion, participez à un atelier parents/enfants dès 6 ans, à la découverte des albums de l'auteur de littérature jeunesse Thierry Dedieu, au sein de la Médiathèque puis dans son jardin.

Inscriptions gratuites en ligne.

Médiathèque de La Madeleine - 72 rue Gambetta
03 59 09 59 09 / www.mediathequelamadeleine.fr



VOUS AVEZ CHOISI LE FILM DE L'ÉTÉ !

À l'occasion de la traditionnelle séance de cinéma en plein air organisée à la fin des vacances d'été, la Ville vous a invités à choisir le film qui sera diffusé, parmi 3 possibilités : « Top Gun : Maverick » (2022), « Aline » (2020), « La traversée » (2022).

« Top Gun : Maverick » étant arrivé en tête des votes, la Ville vous donne rendez-vous le 24 août pour sa diffusion dans la cour de l'école Rostand !

BLOG-NOTES

JUIN

Jeudi 8 juin

Après-midi à Bruay-La-Buissière et visite de la Cité des électriciens

Construite dès 1856, la Cité des Electriciens est la plus ancienne cité minière du Pas-de-Calais. Témoignage exceptionnel des premiers corons, elle est aussi l'exemple d'une réhabilitation respectueuse du passé. De la cité d'hier à celle d'aujourd'hui, suivez le guide et plongez dans un univers simple et familier. Tarif : 31 €. Inscriptions au Syndicat d'Initiative au 03 20 74 32 35.

Vendredi 9 juin

Visite du Musée de la Résistance à Bondues organisé par la Fondation du Souvenir Charles de Gaulle

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA au 06 71 77 10 66

Samedi 10 juin à 19h

« Prélude pour un concert » par l'Ensemble Vocal de La Madeleine

Entrée libre - salle Malraux.

À partir d'un programme construit par le chef de cœur et composé de pièces a cappella en plusieurs langues, les choristes présenteront les différentes étapes de sa mise en point.

Jeudi 15 juin

Journée à Durbuy

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA au 06 71 77 10 66

SEPTEMBRE

Mardi 12 septembre

Découverte de la brasserie Célestin à Marquette-lez-Lille et dégustation

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA au 06 71 77 10 66

OCTOBRE

Du 11 au 17 octobre

Séjour à Asnelles dans le Calvados en Normandie

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA au 06 71 77 10 66

DÉCEMBRE

Jeudi 7 décembre

Repas spectacle au Moulin rouge à Paris

Renseignements et inscriptions auprès du CAFA au 06 71 77 10 66

Le Centre de Culture et d'Animation prépare sa rentrée !



Le Millénaire constitue l'un des quatre piliers du « Carré magique culturel » madeleinois, aux côtés du Conservatoire de Musique à Rayonnement Communal, de la Médiathèque et de la Chaufferie Huet. Ancienne filature de lin, le bâtiment municipal est aujourd'hui un lieu culturel original et atypique de la métropole composé de 13 salles d'activité ainsi que d'un théâtre de près de 100 places.

Le Centre de Culture et d'Animation Le Millénaire propose une centaine d'ateliers hebdomadaires pour tous les âges et toutes les envies de mi-septembre à mi-juin :

- > Pour les enfants : danse dès 3 ans, arts plastiques dès 4 ans, théâtre dès 7 ans, gymnastique de 1 à 5 ans, yoga de 5 à 11 ans.
- > Pour les adultes : théâtre, dessin, peinture, céramique, danse contemporaine et classique, gym, pilates, zumba, yoga, qi-gong.

Le planning et le programme complet d'activités sont consultables sur www.cca-lamadeleine.fr

Les inscriptions pour la saison 2023-2024 sont ouvertes à partir du 22 mai. Elles se font prioritairement en ligne, mais aussi sur place à l'accueil, au 35 rue Saint-Joseph.

L'association C.C.A. – Le Millénaire propose également des spectacles et des expositions tout au long de l'année.

Centre de Culture et d'Animation Le Millénaire :
35 rue Saint-Joseph
03 20 55 19 51
www.cca-lamadeleine.fr
Facebook / Instagram



INSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le Conservatoire de Musique madeleinois invite les élèves à renouveler leur inscription et les futurs élèves à s'inscrire.

Comme annoncé dans notre précédente édition, les inscriptions se déroulent sur le site internet de la Ville, sur la page du Conservatoire (rubrique « Mes loisirs »).

> ANCIENS ÉLÈVES

Réinscriptions en ligne jusqu'au 31 mai (20h).

> NOUVELLES DEMANDES

Inscriptions en ligne du mardi 30 mai au samedi 9 septembre.

RENSEIGNEMENTS :

03 20 31 24 23
conservatoire@ville-lamadeleine.fr

RENDEZ-VOUS LE DIMANCHE 11 JUIN

POUR LE TRADITIONNEL VIDE GRENIER !

L'Union des Commerçants Artisans et Professionnels de La Madeleine (UCAP), en partenariat avec la Ville, vous donne rendez-vous **dimanche 11 juin de 8h à 16h**, pour le traditionnel vide-grenier de la rue du Général de Gaulle !

- > Parade musicale de 11h à 12h30, accompagnée de Madi, la mascotte de l'UCAP.
- > Ne manquez pas à 15h45 le traditionnel lancer de madeleines depuis l'Hôtel de Ville.



INSCRIVEZ-VOUS POUR LE VIDE-GRENIER SOLIDAIRE

Rendez-vous le dimanche 10 septembre de 8h à 16h pour une journée de bonnes affaires !

L'association madeleinoise Oxygène organise son traditionnel vide-grenier solidaire sur la place du marché.

Inscriptions : les samedis 24 juin et 2 septembre de 10h à 12h au local Oxygène, 96 rue Kléber, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Renseignements auprès de l'association Oxygène au 06 82 07 28 01.

UN FORUM 100% JEUNES, LE 3 JUIN

Le collectif « **Accompagnement des Jeunes** » organise un « **Forum Jeunes** » à destination des **15-29 ans**, le **samedi 3 juin de 14h à 17h à l'Espace Malraux !**

Ce collectif local se compose de la Maison Nord Solidarités, du Centre Communal d'Action Sociale madeleinois (CCAS), du centre social ACoLJAQ - Christian Janssens, du Centre de Culture et d'Animation Le Millénaire, de la Mission Locale ainsi que de la Ville de La Madeleine.

Au programme de cet évènement 100% dédié aux jeunes :



Le CCAS et le Service de Prévention Santé (SPS) répondront à vos questions sur vos droits à la Santé.



Le CCAS, accompagné par Action Logement vous informeront sur vos droits au logement.



Vous cherchez un emploi, une formation ? La Mission Locale vous orientera et pourra vous faire rencontrer des chefs d'entreprise.

Vous pourrez également bénéficier d'une préparation à l'entretien.



Vous êtes à la recherche d'informations sur les programmes et les aides pour partir à l'étranger ? Le Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France (CRIJ) et l'Association pour le Développement des Initiatives Citoyennes et Européennes (ADICE) vous les fourniront.



Vous souhaitez préparer votre rentrée sportive et culturelle ? Le service des sports de la Ville et le CCA vous présenteront l'offre sportive et culturelle madeleinoise.



Enfin, si vous avez envie de vous détendre, des activités de loisirs seront en libre service (casques réalité virtuelle, tennis de table, jeux...)

Entrée libre et gratuite - Espace Malraux (rue Guynemer) / Contact : projetjeunes.acoljaq@gmail.com 03 20 55 66 05

TOUTES GÉNÉRATIONS

Elles approchent, LES VACANCES D'ÉTÉ !

> POUR LES ENFANTS

Les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire seront accueillis dans les accueils de loisirs du 10 juillet au 25 août, mais aussi du 28 août au 1^{er} septembre pour les enfants madeleinois dont les 2 parents justifient d'une obligation professionnelle. 3 séjours en gîtes sont également organisés : « gîte nature » à Ruisseauville du 10 au 14 juillet, « gîte équestre » à Houplines du 17 au 21 juillet et « gîte mer » à Audinghen du 24 au 28 juillet.

> inscriptions pour les enfants madeleinois :

- Accueils de loisirs : du 30 mai au 16 juin.
- Séjours en gîtes : le samedi 27 mai de 10h à 12h puis du 30 mai au 16 juin, uniquement en Mairie.

> inscriptions pour les enfants non madeleinois : (en fonction des places restantes) :

DU 12 au 16 juin.

Plus d'infos sur www.ville-lamadeleine.fr
Renseignements au **03 20 12 79 93**

service-famille@ville-lamadeleine.fr

> CENTRE MOULIN ADOS

Inscriptions :

- pour les Madeleinois : du 30 mai au 9 juin (hors lundi), sur place.
- pour les extérieurs : du 12 juin au 16 juin, en fonction des places restantes, sur place.

Centre Moulin Ados
10 rue du Moulin
03 28 52 60 08
centre-moulin@ville-lamadeleine.fr

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE Nouvelles inscriptions !

Le dispositif municipal « Argent de poche » permet aux Madeleinois de 16 à 17 ans d'obtenir une gratification de 30€ (15€ en espèces et 15€ en chèque cadeau) en contrepartie de petites missions au service de la collectivité (décoration, archivage, aide apportée lors d'évènements municipaux, réalisation d'inventaires...)

Les prochaines missions sont programmées pendant les vacances d'été. Chacune d'entre elles est établie pour une durée de 3h30 et peut se dérouler entre 8h30 et 12h ou entre 13h30 et 17h. Les jeunes Madeleinois repartent avec une gratification ainsi qu'une première expérience professionnelle en poche !

Cléa a réalisé une immersion d'une matinée au sein de la Maison de la Petite Enfance pour une mission décoration.



AINÉS MADELEINOIS : TOUTES VOS ACTIVITÉS !

> **Pétanque** : mercredi 31 mai de 10h à 11h45 au boulodrome (rue Léon Trulin) et vendredi 30 juin de 14h à 16h sur les terrains extérieurs de la rue Desquiens.

> « **Cook & play** », atelier cuisine, dégustation et jeux de société, le mercredi 7 juin de 11h à 15h à la salle Malraux.

> **Jeux anciens intergénérationnels**, mercredi 21 juin de 14h à 16h au jardin pédagogique (rue Carnot).

> **Navette cimetière** le mardi 6 juin (sur réservation au 03 20 12 21 62).

> **Inscriptions aux activités sportives et de loisirs 2023-2024 le mardi 13 juin à la salle Moulin (de 8h à 11h30)**. Feuille d'inscriptions à récupérer auprès du service aînés à la Mairie, dès le 15 mai.

Service aînés : 03 20 12 21 62 / service-aines@ville-lamadeleine.fr



SOLIDARITÉS

L'ASSOCIATION RÊVES REÇOIT UN DON de l'entreprise Suez, prestataire de la Ville



Eryck Ziza, Adjoint délégué à la solidarité, Sabrina Brundo, responsable au sein de l'entreprise SUEZ et Anne-Lise Delavenne, présidente de l'association RÊVES

Composé d'une épicerie et d'un vestiaire gérés par l'association RÊVES (Ressourcerie Épicerie Vestiaire) et créé originellement à l'initiative de la Ville, le magasin solidaire s'adresse aux Madeleinois qui ont momentanément besoin d'aide pour faire face à une situation difficile.

En 2021, la Ville a signé un contrat de propreté avec l'entreprise SUEZ, visant à augmenter la performance de nettoyage à travers une gestion optimale des moyens disponibles et des besoins. Le contrat signé avec la Municipalité implique que l'entreprise doit offrir à une association madeleinoise une somme liée à sa consommation de CO2 dans l'exercice de ses missions.

Dans ce cadre, SUEZ a versé la somme de 400€ à l'association RÊVES, bénéficiaire de cette opération.

Une remise de chèque symbolique s'est ainsi déroulée au sein du magasin solidaire le 24 avril dernier, en présence d'Eryck Ziza, Adjoint délégué à la Solidarité, de Sabrina Brundo responsable au sein de l'entreprise SUEZ et d'Anne-Lise Delavenne, présidente de l'association RÊVES.

Avec ce don, l'association prévoit notamment d'approvisionner encore davantage l'épicerie.

DIRECTION LA MER, AVEC LE CCAS !

Chaque été, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale organisent plusieurs journées à la mer, afin de permettre aux Madeleinois en fragilité sociale de profiter des joies des bords de mer :

- Dimanche 16 juillet direction Calais
- Dimanche 30 juillet direction Ostende
- Dimanche 20 août direction Malo-les-bains

Maillot de bain, casquette, pique-nique, préparez votre sac, étalez votre crème solaire... direction la plage !

Inscrivez-vous auprès du CCAS du 1^{er} au 30 juin :
> 1 rue des Gantois / 03 20 51 16 98.

JOURNÉE MONDIALE des Maladies Inflammatoires chroniques des intestins

Le 19 mai est la journée mondiale des Maladies Inflammatoires Chroniques des Intestins (MICI). En soutien aux personnes atteintes et afin de participer au mouvement mondial de communication autour de ces maladies, la Ville illumine chaque année le pont en entrée de Ville (rue du Général de Gaulle) en violet.

Le mouvement est porté par l'EFCCA (Fédération Européenne des associations de patients atteints de maladie de Crohn ou de rectocolite) et coordonné en France par l'AFA Crohn RCH France.

Plus d'infos : www.afa.asso.fr

DON DE SANG LE 21 JUIN

Sauvez des vies, vous avez ça dans le sang !
Une nouvelle collecte de sang est organisée à La Madeleine le mercredi 21 juin de 10h à 13h et de 15h à 19h, à la salle Moulin.

Réservez un créneau sur le site de l'Établissement Français du Sang : dondesang.efs.sante.fr et présentez une pièce d'identité le jour de la collecte.

Retrouvez et réservez un créneau en ligne !



SOIF - CAVISTE PAR SAISONS

NOUVEAU CAVISTE MADELEINOIS

VIVRE
ET
TRAVAILLER



Emilion, Pierre et Antoine, gérants du nouvel établissement.

Après « Saisons Cave à manger » qui régale La Madeleine, découvrez « Soif Caviste par saisons », nouveau caviste madeleinois situé rue du Général de Gaulle.

Pierre, Antoine et Emilion se sont rencontrés dans les cuisines du Bloempot, restaurant du chef cuisinier étoilé Florent Ladeyn. D'abord collè-

gues, puis amis, les cuisiniers se retrouvent dans les mêmes valeurs de bien-manger » et du circuit-court.

En 2021, Antoine et Pierre décident de lancer leur propre établissement à La Madeleine et sont très vite rejoints par Emilion au poste de caviste, après que ce dernier ait décroché son diplôme de sommelier.

Fort de cette expérience réussie, les 3 passionnés ont eu soif d'une nouvelle aventure, toujours à La Madeleine ! Le trio s'est ainsi lancé dans un nouveau projet : ouvrir une cave à vin bio, lieu d'échanges et de partage. En complément de vins de vignerons, l'établissement propose des bières artisanales, des cidres d'auteurs, du café de torréfacteurs locaux, une sélection de spiritueux ainsi que des jus de fruits bio. Pour compléter son offre, « Soif » met à votre disposition une gamme locale de produits d'épicerie fine, composée de charcuterie, de fromages mais aussi de produits de la mer.

Les 3 acolytes vous accueillent avec le sourire et sauront vous conseiller si vous le désirez selon vos goûts et vos envies. Le commerce madeleinois organise par ailleurs des ateliers d'initiation à la dégustation.

Du mercredi au samedi de 17h à 20h dans une ambiance « afterwork », la

clientèle peut goûter et déguster sur place une sélection proposée par l'établissement.

Le tout, dans un local chaleureux, dont les meubles ont été chinés dans des brocantes.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

SOIF CAVISTE PAR SAISONS

84 rue du Général de Gaulle

Du mercredi au samedi
de 10h à 13h et de 15h à 20h,
le dimanche de 10h à 13h.

soif-cavisteparsaisons.com

03 20 40 28 93

Facebook : Soif - caviste par Saisons

Instagram : soif_caviste

ACTUALITÉ DES COMMERCES MADELEINOIS

Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine accompagné d'Olivier Robin, Adjoint délégué aux commerces, a récemment rendu visite à quelques nouveaux commerçants madeleinois afin de leur souhaiter la bienvenue : « Morgan Vision » (opticien), « Gario » (coiffeur barbier), « Domus Sicilia » (restaurant Italien), « Soif, caviste par Saisons » et « Le Vincennes » (bar PMU) qui a été repris par un nouveau gérant, Monsieur Sébastien Dumont. Monsieur le Maire et son adjoint ont également remis le label zéro déchet à la crèmerie-fromagerie « Le Comptoir d'Aristée ».



« SOIF, caviste par Saisons », rue du Général de Gaulle (à découvrir dans l'article ci-dessus).



« Morgan Vision », opticien situé rue du Parc.



« Gario », coiffeur barbier situé avenue Saint-Maur.



LE COMPTOIR D'ARISTÉE,

commerçant zéro déchet

La crèmerie fromagerie « Le Comptoir d'Aristée », située rue du Général de Gaulle s'est vue remettre le label madeleinois « commerçant zéro déchet », reconnaissance de sa démarche engagée.

Le traditionnel vide-grenier de la rue du Général de Gaulle fait son grand retour le dimanche 11 juin. Découvrez le programme en page 14, rubrique « culture et sorties ».

Flash

ON A AIMÉ



1



2



3



4



5



6

1 à 4 Lundi 10 avril, la pluie a attendu que les petits Madeleinois terminent leur chasse aux œufs avant de se mettre à tomber ! Les enfants étaient plus de 400 à inspecter les moindres recoins du Parc Malraux pour trouver les dominos qu'ils ont ensuite échangés contre des chocolats. Une sculptrice de ballons, un lapin et une poule se sont joints à cet évènement convivial pour le rendre encore plus festif.

Bravo et merci aux élus municipaux et aux aînés madeleinois pour leur participation à l'organisation de cette chasse aux œufs.

5 En mars et avril, une jolie décoration sur le thème du poisson a pris place dans la vitrine du « Salon du Lunetier », opticien madeleinois situé au cœur du quartier Saint Maur. Les œuvres ont été réalisées par Brigitte Mercier, une artiste madeleinoise. Régulièrement, le commerce expose différents artistes locaux dans sa vitrine.

6 Le 29 avril dernier, l'association madeleinoise « Nashville Country Club » a organisé un bal country au restaurant scolaire, rue Kléber. La bonne ambiance et la danse country furent au rendez-vous !



7



8



9



10



11



12



13

7 à 10 Le premier marché des artistes et artisans locaux de l'année 2023 s'est déroulé le dimanche 30 avril. La Ville vous donne rendez-vous chaque dernier dimanche du mois jusqu'au mois de juillet (à venir : 28 mai, 25 juin, 30 juillet) de 10h à 14h. L'occasion de découvrir le talent et le savoir-faire d'artistes et artisans locaux, de réaliser des petits achats « plaisir » et responsables, mais aussi de se restaurer et de se retrouver en toute convivialité dans le cœur de ville.

11 « MADE CUP » : quand le sport rime avec solidarité ! L'Association Sportive Éducative de La Madeleine (ASECM) a organisé le samedi 29 avril la « MADE CUP », un tournoi de futsal solidaire au complexe sportif du Romarin. Les participants volontaires se sont affrontés en équipe afin de soutenir Lylou, atteinte d'amyotrophie.

12 et 13 La Ville de La Madeleine a commémoré le lundi 8 mai, le 78^{ème} anniversaire de la Fête de la Victoire. Après un dépôt de gerbes à l'Ancien Cimetière, Sébastien Leprêtre, Maire de La Madeleine, Bruno Flajolet, Adjoint délégué au Devoir de Mémoire et l'équipe municipale ont commémoré la fin de la Seconde Guerre Mondiale au Monument aux Morts Parc de Lattre de Tassigny, avec la participation de la 317^{ème} section, des porte-drapeaux des associations madeleinoises, des anciens combattants de l'UNC ainsi que de l'Orchestre d'Harmonie accompagnée des enfants des écoles qui ont interprété « La Marseillaise ».

SPORT

NOUVELLE "MISE DE GANTS" DE LA TEAM MARÉCAUX



En mai dernier, comme chaque année, l'association de boxe américaine madeleinoise "Team Marécaux", a organisé son traditionnel gala de boxe ! Sept clubs du Nord et de la région parisienne y étaient réunis pour s'affronter lors de combats amicaux, particulièrement destinés aux boxeurs débutants. Sur le ring de la salle de boxe américaine se sont déroulés plus de 38 combats, sans vainqueur ni perdant ! En effet, chacun des boxeurs, de 6 à 54 ans, s'est vu remettre une médaille pour sa participation et tous les clubs ont reçu un trophée.

Le club a donné pour nom à son gala : "Mise de gants Sébastien Leprêtre". Invité par Guy Marécaux, créateur et président de l'association madeleinoise qui fêtera ses 40 ans l'année prochaine, le Maire de La Madeleine s'y rend chaque année, pour assister aux combats et remettre les médailles aux boxeurs. Pour les non-initiés, une "mise de gants" est un entraînement amical qui prépare les boxeurs à une compétition.



POUR REJOINDRE LA TEAM MARÉCAUX

Que ce soit pour le loisir ou pour la compétition, chaque amateur de boxe américaine trouvera sa place en section adulte, enfant ou gym américaine !

Plus d'informations :

www.team-marecaux.com
contact@team-marecaux.com
03 20 06 49 96
Salle Flandre 2, rue des Gantois

UNE "BABY WEEK"

spéciale fête des mères !

Lille Métropole Jeunesse Sportive Madeleinoise (LMJSM) organise une « baby week », le jour de la fête des mères, le **dimanche 4 juin de 9h30 à 12h30 au Complexe Sportif Claude Dhinnin (285 rue Président Georges Pompidou).**

Le club de gymnastique a donc décidé de mettre les mamans à l'honneur en leur proposant une matinée d'activités à partager avec leur enfant.

Au programme : gym pour tout-petits et parcours géants à destination des enfants de 15 mois à 5 ans.

Sans inscription. Tarif : 5€ par enfant.



LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

> HANDBALL USWL

Journée de Championnat de Handball, le samedi 3 juin, à partir de 10h, au complexe sportif du Romarin, 60 rue Paul Doumer. Renseignements auprès de l'Union Sportive Wattignies - La Madeleine Handball au 06 11 26 74 36 ou sur www.uswl-handball.fr

> BASKET-BALL

Tournoi sénior loisirs de "La Madeleine Rostand Club", le dimanche 25 juin, à partir de 8h30, au complexe sportif Flandre, rue des Gantois. Renseignements sur la page Facebook de l'association.



La rentrée associative se prépare dès juin !

La Ville de La Madeleine compte de nombreuses associations dans des domaines et des disciplines variés ! Les inscriptions pour la rentrée se font en juin et en septembre. **Pour découvrir toutes les associations et ne pas manquer les dates d'inscription, rendez-vous sur : www.vie-associative.ville-lamadeleine.fr**

Cette page permet tous les mois, aux différentes composantes du Conseil Municipal de s'exprimer librement sur les sujets municipaux de leur choix dans le respect des personnes et de la loi. Les textes sont retranscrits avec leurs éventuelles fautes de syntaxe, grammaire et orthographe et doivent être conformes aux dispositions de l'article 34 du règlement intérieur, adopté lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2020.

EXPRESSION LIBRE

«LA MADELEINE QUE NOUS AIMONS»

CONFIRMATION (1)

Le site d'information Lille Actu a fait paraître son palmarès des villes du Nord où il fait bon vivre. La Madeleine s'y classe en 8^{ème} position. Une confirmation puisque nous vous annoncions dans le précédent numéro de Madeleine le classement paru dernièrement dans le Journal du Dimanche et positionnant La Madeleine au 8^{ème} rang des villes où il fait bon vivre sur les 648 communes du département du Nord.

CONFIRMATION (2)

À l'occasion du Conseil municipal du 12 avril dernier, l'opposition NUPES a confirmé qu'elle plaçait certaines associations madeleinoises sur une liste noire.

Lors du vote des subventions aux associations, les élus NUPES ont en effet à nouveau refusé de soutenir financièrement le Centre de Culture et d'Animation l'ACOLJAJQ - centre social Christian Janssens, la Volière et les Scouts unitaires de France et les guides et scouts d'Europe. Voilà bien la marque d'un mépris réitéré pour celles et ceux qui s'investissent au sein de ces structures,

comme pour leurs bénéficiaires et leurs adhérents.

CONFIRMATION (3)

Lors du dernier conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, l'opposition NUPES a voté, cette année encore, contre le budget primitif. Ce vote, ne peut évidemment susciter à nouveau que de l'incompréhension et même de l'indignation. Le CCAS œuvre en effet au service des personnes en situation de précarité et des plus démunis, quel que soit leur âge, en les accompagnant et en les soutenant par le biais de diverses aides. Finalement, cette posture de l'opposition NUPES en dit long sur son rapport à la solidarité, une solidarité que le CCAS dispense dans ses actions au quotidien, concrètement et dans la proximité.

ADDICTION À LA DÉPENSE

Ça n'est plus une culture de la dépense qu'affiche l'opposition NUPES mais une véritable addiction. Pour preuve, lors du dernier conseil municipal, ses représentants ont proposé des amendements engendrant 220 000 euros de recettes

fiscales en moins et 445 000 euros de dépenses en plus, soit un trou de 665 000 euros, ce qui correspond à 2,5 points de fiscalité. Or, la soudaineté et la violence des crises inédites auxquelles nous sommes confrontés doivent au contraire nous inciter à la vigilance budgétaire et à la prudence fiscale. L'incertitude et la complexité qui entourent actuellement toute gestion municipale commandent par ailleurs et plus que jamais le sérieux et la mesure. Tout le contraire des amendements de l'opposition NUPES. Une opposition qui, avec ses amendements, vient aussi confirmer sa méconnaissance des services et des équipements municipaux, de leur fonctionnement comme de leurs contraintes.

CO-CONSTRUCTION CITOYENNE

Le Conseil municipal a dernièrement entériné la création des référents cadre de vie, dont la mission est de concourir au maintien et à l'amélioration du cadre de vie madeleinois. Avec les citoyens vigilants et les ambassadeurs de la transition écologique, les référents cadre de vie ont vocation à constituer

une véritable force citoyenne au service de la co-construction de la ville d'aujourd'hui et de demain.

RENDEZ-VOUS

Vous trouverez prochainement dans votre boîte aux lettres notre bilan à mi-mandat. Un document qui vient prouver que nous sommes bel et bien fidèles à nos engagements puisque nous avons d'ores et déjà réalisé ou engagé près de 80% du projet que nous avons présenté en 2020 ! Nous aurons aussi le plaisir de vous retrouver sur notre traditionnel stand solidaire au 213 rue du Général de Gaulle, lors du vide-grenier du dimanche 11 juin, puis lors des rendez-vous aux coins des rues de notre commune que nous organisons le samedi 17 juin après-midi.

À bientôt sur le terrain !

**«La Madeleine que nous aimons»
Groupe des élus
de la Majorité Municipale**

«AGIR POUR L'AVENIR»

BUDGET APRES BUDGET, LES PROJETS SONT ANNONCES PAR LA MUNICIPALITE, MAIS TROP PEU REALISES...

La Place du Marché mise en débat en 2017 et annoncée aujourd'hui en 2025, ou la rénovation des luminaires pour économiser l'énergie, lancée en 2019, mais qui ne sera finalement réalisée qu'en 2023 au plus tôt, ou le verdissement des cours d'école, voté en 2020 à grands renforts de publicité municipale, et pourtant encore « en cours d'étude ».

Chaque année, c'est ainsi seulement la moitié des projets d'investissement qui sont réalisés.

Quand une majorité des familles ayant droits aux « boucliers énergie » du CCAS n'en bénéficient pas, que la Chaufferie Huet, qui a coûté 6 M€, reste désespérément sous-utilisée par manque de moyens alloués, ou que de multiples associations créées sur la Commune ne trouvent pas le soutien nécessaire à leur développement.

AINSI, EN 2022 ENCORE, CE SONT PLUSIEURS MILLIONS D'EUROS QUI SONT NON-DEPENSES, POURTANT BUDGETES ET FINANCES PAR NOS IMPOTS.

Pour résultat, d'avoir une situation non maîtrisée : depuis 5 ans, chaque année

budgetaire se termine par des excédents croissants, sans usage planifié ou prévu, accrus encore par les ventes de patrimoine. Cet excédent a ainsi atteint 24,7 millions d'€ au 31 décembre 2022, soit un montant supérieur au budget de fonctionnement de l'année.

Les dépenses de sécurité, diverses, variées et non limitées (supérieures à 2 M€ par an et s'accroissant notablement chaque année, sans véritable bilan partagé), suffiront-elles à légitimer et utiliser cet excédent ? Que nenni !

Face à cette situation, nous, élus d'Agir pour l'Avenir avons proposé, lors du vote du budget 2023, des projets am-

bitieux : sur la fiscalité, les écoles, les jeunes, une maison des associations, la culture, l'achat de plusieurs hectares du SILILAM, etc.

Malheureusement, nous avons dû constater le refus par la majorité du Conseil Municipal de l'ensemble de ces propositions, et le maintien d'un budget qui, très probablement, se terminera une fois de plus par des investissements non réalisés et un excédent qui s'accroîtra encore.

IL EST TEMPS D'AGIR POUR L'AVENIR !
Plus d'infos : www.agir-avenir.org

«Agir pour l'avenir»

Le budget de résistance de la majorité confirme la poursuite aveugle de la bétonisation sociale et environnementale de notre commune et l'échec des politiques menées.

INFOS PRATIQUES

Numéros d'urgence

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

112 : numéro d'appel d'urgence européen unique.

15 : SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)

17 : police / gendarmerie

18 : sapeurs-pompiers

114 : numéro d'urgence national unique accessible pour les personnes sourdes ou malentendantes qui nécessitent l'intervention des services de secours.



Pharmacie de garde

Pour connaître le service de pharmacie de garde les nuits, jours fériés et week-ends, appelez la Police Nationale au 17, ou la Police Municipale au 03 20 74 17 25.

Vous pouvez également vous connecter au site Servigardes des pharmaciens :
<https://www.servigardes.fr/>

TOUTES LES INFOS SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Le traitement des déchets incombe à la Métropole Européenne de Lille. Pour rappel dans notre commune :

- Les déchets recyclables

(bac au couvercle grenat ou sacs réglementaires roses) sont collectés le mercredi matin à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (à l'exception de la rue Saint-Pierre).

- Les déchets non recyclables

(bac au couvercle gris ou sacs réglementaires noirs) sont collectés les mardis et vendredis matins à partir de 6h pour l'ensemble de la commune (à l'exception de la rue Saint-Pierre).

Les horaires de sorties des poubelles :

- la veille à partir de 20h, lorsque la collecte est antérieure à 9h
- et le jour même lorsque l'heure de collecte est comprise entre 9h et 19h. Les récipients doivent être rentrés dès la fin de la collecte le jour même avant 20h.

Les bacs ou les sacs ne doivent en aucun cas demeurer sur le domaine public en dehors des jours et heures de collecte. Une amende de 35€ sera adressée à tous contrevenants.

- Les encombrants :

Prenez rendez-vous pour organiser la collecte de vos encombrants volumi-

neux. Pour cela, contactez le numéro vert 0 805 288 396 ou sur www.encombrantsurrendez-vous.com

Vous avez aussi la possibilité de déposer vos déchets à la déchèterie de La Madeleine :

301, rue Pompidou le lundi de 10h30 à 18h, du mardi au samedi de 7h30 à 18h et le dimanche de 8h à 13h.

Votre poubelle n'a pas été ramassée ? Vous avez besoin d'une information sur le tri ?

Contactez le numéro vert de la MEL au 0 800 711 771 (accessible gratuitement depuis un poste fixe de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30) ou contact-dechetslillemetropole.fr

LA VIGNETTE CRIT'AIR

Le transport routier est l'une des sources importantes de pollution atmosphérique, notamment dans les agglomérations. Afin d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les impacts sur la santé, l'État a mis en place depuis le 15 janvier 2017, la vignette Crit'Air, ou certificat qualité de l'air.

Il s'agit d'un autocollant sécurisé à apposer sur le pare-brise. Il indique la classe environnementale du véhicule, en fonction des émissions polluantes rejetées dans l'atmosphère. Les véhicules les moins polluants sont ainsi identifiés et favorisés lors des pics de pollution.

La vignette Crit'air est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte ou lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution.

Les véhicules sont répartis en 6 classes environnementales, à l'exception des véhicules les plus polluants, qui sont non classés et n'ont pas droit au certificat qualité de l'air.

La classification dépend du type de véhicule (voitures particulières, deux-roues, tricycles et quadricycles, véhicules utilitaires légers et véhicules lourds dont autobus et autocars), de sa motorisation et de la norme européenne d'émissions polluantes qu'il respecte, dite « norme Euro ». Une classe spécifique est réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ».

La classification des véhicules est définie par l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route. Elle est valable pour toute la durée de vie du véhicule.

ESSENCE ET ASSIMILÉS		DIESEL ET ASSIMILÉS	
1 EURO 6 et 6	à partir du 1 ^{er} janvier 2011	1 EURO 6 et 6	À partir du 1 ^{er} janvier 2011
2 EURO 4	Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	2 EURO 4	Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
3 EURO 2 et 3	Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	3 EURO 3	Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
4		4 EURO 2	Entre le 1 ^{er} juillet 1997 et le 31 décembre 2000 inclus
5		5 EURO 1 ET AVANT	Véhicules non classés pour lesquels l'air a une déformation de signaux

La vignette Crit'air est gratuite. Pour une information plus précise, consultez l'article R. 318-2 du code de la route ou contactez le service client de la MEL au 03 20 74 17 25.

Pour obtenir son certificat qualité de l'air : certificat-air.gouv.fr

Si vous n'avez pas déjà votre vignette Crit'Air, commandez-la sur le site officiel du Ministère de la Transition écologique :

www.certificat-air.gouv.fr



ÉTAT-CIVIL

LES NAISSANCES

Jeanne ROCHE, le 01/02/2023.

LES MARIAGES

Jérémy PALAFFRE et Camille HENRI, 25/03/2023.

LES DÉCÈS

Jean-Claude THÉRET, le 01/03/2023 – Alphonse BERTHE, le 06/03/2023 – Alfréda SZCZEPANIAK veuve SIX, le 06/03/2023 – Monique POUDRÉ veuve ALLAVOINE, le 09/03/2023 – Gilles MOURGUYE, le 20/03/2023.

DÉCOUVREZ LA
RÉSIDENCE
« CÔTÉ PARC »
AU SEIN DU
PROGRAMME

UNE RÉALISATION



LES BALCONS DE LA DEÛLE
LA MADELEINE

DU T3 AU T5

COMMERCIALISÉ PAR

dividom

03 66 67 67 67



Vivalangues
VIVRE ET APPRENDRE LES LANGUES

SEJOURS
LINGUISTIQUES



→ EXPLORER LE MONDE & SES CULTURES

Vivalangues propose des **séjours et colonies linguistiques en France et à l'étranger**, pour enfants à partir de 6 ans, ados, étudiants et adultes.

Téléchargez notre catalogue sur <https://vivalangues-linguistique.fr>

→ DES STAGES DANS NOS LOCAUX À LA MADELEINE



IN ENGLISH PLEASE !

STAGE "ANGLAIS LUDIQUE" POUR PRIMAIRES ET COLLÉGIENS (7-10 et 11-14 ans)

Du 28 au 30 août :

3 matinées (9h30-12h) d'apprentissage de l'anglais par le jeu avec une approche Montessori, à La Madeleine (59110) dans nos locaux.

Pour les 7-10 ans (fin de CE1 à CM2)
Ou 3 après-midis (14h-16h30) pour les 11-14 ans (fin de 6^e-3^e)

STAGE INTENSIF "ANGLAIS RENFORCÉ" SPÉCIAL ÉLÈVES SORTANT DE 2^{DE}

Du 26 au 28 juin :

3 matinées (9h-12h), soit 9 heures d'anglais intensif au total pour travailler toutes les activités langagières (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale et expression écrite) et se préparer à l'entrée en classe de 1^{ère}.

Renseignements, dates, tarifs sur
vivalangues-linguistique.fr

12 Rue de Condé - 59110 La Madeleine

03 20 63 11 00



VOUS AVEZ UN PROJET ? CONTACTEZ-NOUS !



SAINT-MAUR 

IMMOBILIER

Tél. 03 20 138 138

106 avenue Saint-Maur - 59110 LA MADELEINE - contact@saintmaur-immo.fr

Retrouvez nos biens à la vente sur : www.saintmaur-immo.fr

